Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219504768-20220623-127062022-DE

Accusé certifié exécutoire

REPUBLIQUE FRANCAISE – DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE

Réception par le préfet : 27/06/2022 Affichage : 28/06/2022

#### ARRONDISSEMENT DE PONTOISE

#### VILLE D'OSNY

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

# Séance du Conseil Municipal du jeudi 23 juin 2022.

Le vingt-trois juin deux mille vingt-deux à vingt heures, le Conseil Municipal d'Osny, convoqué légalement le dix-sept juin deux mille vingt-deux s'est réuni en séance.

## M. Jean-Michel LEVESQUE, Maire.

Mme Christine ROBERT, M. Jean-Yves CAILLAUD, Mme Tatiana PRIEZ, M. Claude MATHON, M. Michel PICARD, Mme Laurence TEREFENKO, M. Philippe HOGOMMAT, Mme Laura BELLOIS, Adjoints au Maire. Mme Nicole SIEPI, M. Abdelmalek BENSEDDIK, M. Laurent BOULA (arrivé à 20h42, absent délibération n°1, 2 et 3), M. Chaouki BOUBERKA, Mme Caroline OLIVIER, Mme Amandine MARTINEZ (arrivée à 20h15, absente délibération n°1), Mme Jennifer BALLAND, Mme Virginie BUSSON, Mme Christelle BENDADDA, M. Mickaël MARC, Mme Virginie THERIZOLS, M. Franck GAILLOT, Conseillers Municipaux.

#### **ONT DONNÉ POUVOIR:**

• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •		
Mme Danièle DUBREIL	à	M. Jean-Yves CAILLAUD
M. Christian DANDRIMONT	à	M. Claude MATHON
M. Olivier MEDROS	à	Mme Laurence TEREFENKO
Mme Coline OLIVIER	à	Mme Caroline OLIVIER
Mme Anne-Marie BESNOUIN	à	Mme Christine ROBERT
Mme Barbara LEVESQUE	à	Mme Jennifer BALLAND
M. Daniel HEQUET	à	Mme Nicole SIEPI

#### **ABSENT:**

M. Nassim KERBACHI

M. Guillaume GINGUENE

M. Sylvain LANDEMAINE

#### **SECRETAIRE DE SÉANCE:**

**Mme Laurence TEREFENKO** 

Les membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 31.

# 127.06.2022 AFFAIRES JURIDIQUES

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE A LA COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE

#### Résumé:

Conformément à l'article L.2143-3 du Code général des collectivités territoriales, la création d'une commission intercommunale pour l'accessibilité est obligatoire pour les établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière de transports ou d'aménagement de l'espace, dès lors qu'ils regroupent 5 000 habitants et plus, ce qui est le cas de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise. Cette commission est présidée par le président de cet établissement.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219504768-20220623-127062022-DE

# Enjeux et objectifs:

Accusé certifié exécutoire Le Conseil de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise (CACP ci-après) par délibération en Affichage date du 8 septembre 2020 a fixé la composition de ladite commission en trois collèges, à savoir :

- Collège des élus communautaires
- Collège des associations
- Collège des communes

Par la délibération précitée, il a également procédé à la désignation des membres pour le collège des élus communautaires et pour le collège des associations et a invité les communes membres à désigner leurs représentants.

# Présentation du projet :

Il est demandé au Conseil municipal de désigner des représentants de la commune à la commission intercommunale pour l'accessibilité, soit un membre titulaire et un membre suppléant.

# Impact financier:

Pas d'impact.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2143-3,

VU la délibération n° n°20200908-n°5 en date du 8 septembre 2020 du Conseil de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise fixant la composition de la commission Intercommunale pour l'accessibilité et désignant ses membres, ci-annexée,

VU l'avis favorable à l'unanimité de la commission plénière du 13 juin 2022,

**CONSIDERANT** que la création d'une commission intercommunale pour l'accessibilité est obligatoire pour les établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière de transports ou d'aménagement de l'espace, dès lors qu'ils regroupent 5 000 habitants et plus,

**CONSIDERANT** que c'est le cas de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise,

CONSIDERANT que cette commission est composée de trois collèges, à savoir le collège des élus communautaires, le collège des associations, et le collège des communes,

CONSIDERANT que le membres des collèges des élus communautaires et des associations ont été désignés par la délibération susmentionnée du Conseil de la CACP,

CONSIDERANT que les communes membres sont invitées à désigner un membre titulaire et un membre suppléant,

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré,

**DECIDE: A L'UNANIMITE** 

# Article 1:

De désigner pour représenter la commune au sein de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité :

M. Michel PICARD membre titulaire

Mme Danièle DUBREIL membre suppléant.

#### Article 2:

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

**Dean-Michel LEVESQUE** 

nitet sélibéré à OSNY, le 23 juin 2022



# E XTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

20200908-n°5

Séance du 8 septembre 2020

Date de la convocation du Conseil : 2 septembre 2020

Le nombre de conseillers en exercice est de : 69

L'an deux mille vingt, le 08 septembre, à 20H00, le Conseil de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, légalement convoqué le 2 septembre 2020, s'est réuni au complexe sportif des Maradas – Joël Motyl – 6 passage du lycée – PONTOISE, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul JEANDON, Président.

#### **ETAIENT PRESENTS:**

Edwige AHILE, Annie ALLOITTEAU, Céline ALVES-PINTO, Abdelmalek BENSEDDIK, Anne-Marie BESNOUIN, Claire BEUGNOT, Rachid BOUHOUCH, Rida BOULTAME, Jean-Guillaume CARONE, Christine CATARINO, Annaëlle CHATELAIN, Lydia CHEVALIER, Marie-Madeleine COLLOT, Elina CORVIN, Sylvie COUCHOT, François DAOUST, Marc DENIS, Moussa DIARRA, Benoît DUFOUR, Cécile ESCOBAR, Hervé FLORCZAK, Emmanuelle GUEGUEN, Linda HELLA, Thibault HUMBERT, Jean-Paul JEANDON, Christian JOUAN, Laurent LAMBERT, Raphaël LANTERI, Gilles LE CAM, Laurent LEBAILLIF, Monique LEFEBVRE, Harielle LESUEUR, Jean-Michel LEVESQUE, Laurent LINQUETTE, Régis LITZELLMANN, Marie MAZAUDIER, Philippe MICHEL, Léna MOAL-DEBOURMONT, Sandra NGUYEN-DEROSIER, Eric NICOLLET, Armand PAYET, Véronique PELISSIER, Emmanuel PEZET, Guillaume POUJOL DE MOLLIENS, Tatiana PRIEZ, Eric PROFFIT BRULFERT, Alexandre PUEYO, Roxane REMVIKOS, Keltoum ROCHDI, Jean-Marie ROLLET, Abdoulaye SANGARE, Gérard SEIMBILLE, Elisabeth STROHL, Jennifer THEUREAUX, Thierry THOMASSIN, Joël TISSIER, Frédérick TOURNERET, Mohamed Lamine TRAORE, Stéphanie VON EUW, Daisy YAICH, Malika YEBDRI.

#### **ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR:**

Hamid BACHIR ayant donné pouvoir à Hervé FLORCZAK, Alexandra WISNIEWSKI ayant donné pouvoir à Malika YEBDRI, Jean-Christophe VEYRINE ayant donné pouvoir à Thibault HUMBERT.

# **ABSENTS:**

Xavier COSTIL, Hawa FOFANA, Elvira JAOUEN, Alain RICHARD, Karim ZIABAT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Edwige AHILE

# Acte rendu exécutoire après :

- transmission à la Préfecture le: 02/10/2020
- et publication au Recueil des actes administratifs n° 08-2020

Accusé de réception en préfecture 095-249500109-20200908-lmc152276-DE-1-1 Date de télétransmission : 02/10/2020 Date de réception préfecture : 02/10/2020 n°20200908-n°5 Accusé certifié executoire

Réception par le préfet : 27/06/2022 Affichage : 28/06/2022

OBJET : SERVICES GÉNÉRAUX - COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ : COMPOSITION ET DÉSIGNATION DES MEMBRES

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment son article L2143-3.

**VU** le rapport de Jean-Paul JEANDON proposant la création d'une Commission Intercommunale pour l'Accessibilité,

CONSIDERANT qu'en application des dispositions de l'article L2143-3 du CGCT, une Commission Intercommunale pour l'Accessibilité est obligatoire pour les établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière de transports ou d'aménagement de l'espace, dès lors qu'ils regroupent 5 000 habitants et plus,

# APRES EN AVOIR DELIBERE À L'UNANIMITÉ

1/ DECIDE de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à ces nominations,

2/ FIXE la composition de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité comme suit :

- Collège des élus communautaires
- Collège des associations
- Collège des communes

3/ DESIGNE les membres pour le collège des élus communautaires :

Keltoum ROCHDI Elvira JAOUEN Tatiana PRIEZ Benoit LAMBERT Jean Guillaume CARONE

et le collège des associations :

Mobile en Ville
Association des paralysés de France
Association pour adultes et jeunes Handicapés du Val d'Oise
REMORA 95 (Service d'aide à la vie sociale)
Présence 95
Quelle Terre pour demain ?

4/ INVITE les communes membres à désigner un membre titulaire et un membre suppléant.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président
Jean-Paul JEANDON

Accusé de réception en préfecture 095-249500109-20200908-Imc152276-DE-1-1

Date de télétransmission : 02/10/2020 Date de réception préfecture : 02/10/2020